

ARRETÉ n°262/2025

Portant réglementation et utilisation de la Zone Maritime de Poé dans le cadre de la préparation des Mini jeux du pacifique dans les disciplines Aquathlon et Triathlon.

Le Maire de la commune de BOURAIL,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des communes de Nouvelle-Calédonie,

VU le renouvellement intégral du conseil municipal en date du 28 juin 2020,

VU l'élection du Maire en date du 3 juillet 2020,

VU l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques.

VU la demande formulée par la Ligue de Triathlon Nouvelle-Calédonie, en date du 25 novembre 2024, pour l'organisation de la préparation des Mini jeux du pacifique dans les disciplines Aquathlon et Triathlon, sur la Commune de Bourail.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des différents usagers et participants aux épreuves de natation à partir du rivage et sur 300 mètres à compter de la limite des eaux.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Objet

Dans le cadre de l'organisation d'un Aquathlon et d'un Triathlon (Ligue de Triathlon Nouvelle-Calédonie) sur le Domaine de Deva, il est institué temporairement le samedi 8 mars de 7h00 à 16h00 et le dimanche 9 mars 2025 de 8h00 à 12h00, une zone de baignade entre l'Arroyo du Creek Salé de Poé et l'Hôtel le SHERATON, correspondant aux points GPS suivants :

Samedi 14h - Aquathlon S :

Départ : 58K 538234, 7611018

Bouée 1 : 58K 538288, 7610925

Bouée 2 : 58K 538205, 7610810

Bouée 3 : 58K 538153, 7610946

Retour au départ : 58K 538234, 7611018

Boucle de 500m à effectuer 2 fois

Samedi 14h - Aquathlon XS :

Départ : 58K 538234, 7611018

Bouée 1 : 58K 538288, 7610925

Bouée 3 : 58K 538153, 7610946

Retour au départ : 58K 538234, 7611018

Boucle de 350m pour les minimes

Dimanche 8h - Triathlon S :

Départ : 58K 538234, 7611018

Bouée 1 : 58K 538288, 7610925

Bouée 2 : 58K 538215, 7610886

Bouée 3 : 58K 538153, 7610946

Retour au départ : 58K 538234, 7611018

Boucle de 380m à effectuer 2 fois

Dimanche 8h - Triathlon XS :

Départ : 58K 538234, 7611018

Bouée 1 : 58K 538288, 7610925

Bouée 3 : 58K 538153, 7610946

Retour au départ : 58K 538234, 7611018

Boucle de 350m pour les minimes

ARTICLE 2 : Balisage du plan d'eau

Ces dispositions seront matérialisées par un balisage temporaire conforme sur le plan déposé et qui sera entretenu pendant toute la durée des épreuves par l'organisateur. A l'issue des épreuves, l'organisateur devra retirer le balisage.

ARTICLE 3 : Sécurité

L'organisateur devra mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité des compétiteurs et du public présent lors des épreuves.

Un protocole de communication efficace devra être mis en place avec les services d'urgence de la commune afin qu'ils puissent intervenir rapidement si nécessaire.

ARTICLE 4 :

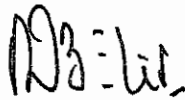
Ces dispositions seront levées dès la fin des épreuves.

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Commissaire délégué de la République pour la Province Sud, notifié à l'intéressé et collationné au registre des arrêtés de la ville de BOURAIL.

Fait à BOURAIL, le mardi 4 mars 2025

Le Maire,



Patrick ROBELIN



Ampliation:

S.A.S	1
Intéressé	1
DDDT	1
Archives	1